



## METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE

Vous êtes chef d'entreprise et avez pour projet de mettre en place un dispositif de rémunération supplémentaire pour vos salariés, nos conseillers spécialisés vous accompagnent pour choisir le dispositif adapté et le mettre en oeuvre.

### AVANTAGES

DISPOSER DES COMPÉTENCES JURIDIQUES ET PAIES DE NOS EXPERTS POUR DÉTERMINER LE DISPOSITIF LE PLUS ADAPTÉ ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SA MISE EN ŒUVRE

- ▶ Etude initiale pour appréhender le contexte et les enjeux
- ▶ Présentation des différents dispositifs existants et de leurs avantages respectifs
- ▶ Choix du dispositif adapté aux besoins
- ▶ Estimation des coûts prévisibles de mise en place du dispositif
- ▶ Mise en place du dispositif

UN AUDIT SOCIAL ET PAIE ET DES SOLUTIONS ADAPTÉES  
POUR FIABILISER ET OPTIMISER SA GESTION DU PERSONNEL

## PRESENTATION ET CHOIX DU DISPOSITIF

- Rendez-vous préalable pour appréhender l'environnement et la structure
- Identification des objectifs de la mise en place d'une rémunération supplémentaire
- Présentation des différents dispositifs existants
- Aide à la décision quant au dispositif le plus adapté
- Etude des impacts et des coûts liés aux différents dispositifs envisagés

## DISPOSITIFS DE REMUNERATION SUPPLEMENTAIRE

- Participation
- Intéressement
- Epargne salariale (PEE)
- Epargne Retraite (PERE)
- Prime Exceptionnel pour le pouvoir d'achat (PEPA)
- Système de rémunération variable sur objectifs
- Système de commissionnement

## MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

- Assistance / Participation à la négociation des accords le cas échéant
- Rédaction des actes nécessaires à la mise en place des dispositifs
- Dépôts des accords / Affichage des décisions unilatérales
- Mise en relation avec des organismes partenaires (PEE / PERCO)
- Conseil et Accompagnement dans la mise en œuvre des dispositifs
- Accompagnement pour l'information des salariés quant aux nouveaux dispositifs

Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :  
[social@69.cerfrance.fr](mailto:social@69.cerfrance.fr)